

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 20 MARS 2015

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale
Réf. Chr : 95/15
Nos réf. : 2015-001444
Affaire suivie par : Isabelle AUSCHER
Isabelle.AUSCHER@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 85 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet du Gard

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
du Gard
Service Environnement et Forêt
Unité Intégration de l'environnement
89, rue Wéber - CS52002
30907 NIMES cedex 2

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**projet de Régularisation de 3 captages du SIAEPA de Saint-Laurent-la-Vernède
déposé par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA).**

Par courrier reçu le **19/01/2015**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Régularisation de 3 captages du SIAEPA de Saint-Laurent-la-Vernède déposé par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA).

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au chef
du Service Aménagement

Frédéric DENTAND